

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013009

Signataire : MPB

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aubervilliers. Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la région Ile de France.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers souhaite mettre en œuvre un réseau de chaleur (distribution de chaud et de froid) qui accompagne les grands projets d'aménagement urbain sur son territoire (Port Chemin Vert, Fort d'Aubervilliers, secteur du Pont de Stains et secteur Port Canal) avec pour objectif de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique et de tendre vers le 100% énergies renouvelables.

La réalisation de cette prestation comportera deux tranches :

Une **tranche ferme** consistant à :

- Vérifier la faisabilité technique et économique du projet de création d'un réseau de chaleur alimenté par des sources d'énergies renouvelables
- Proposer les solutions techniques adaptées au contexte, aux besoins et aux possibilités qu'offrent le territoire
- Comparer les sources d'approvisionnement en terme de pérennité de la ressource, d'investissement, d'exploitation
- Mesurer l'apport énergétique que pourraient produire les data center existants (Télécity, Interxion) ou à venir (DT Projects...) sur le territoire
- Engager les recherches pour une optimisation de la gestion du réseau : identification des bâtiments et structures existants ou à venir susceptibles d'être raccordés au réseau
- Proposer des solutions pour le financement de l'opération et le montage administratif et juridique. Le cas échéant, les résultats de l'étude alimenteront le dossier de consultation pour une délégation de service public, si cette hypothèse est retenue.

Une **tranche conditionnelle** consistant en l'accompagnement de la collectivité dans le cadre de la future délégation de service public (DSP) et comportant les phases suivantes :

- Assistance dans la détermination du périmètre de la délégation,
- Assistance dans la mise en œuvre de la procédure de DSP (rédaction des actes détachables nécessaires au bon déroulé de la procédure, rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence.....),

- Etablissement du dossier de consultation des entreprises,
- Sélection des candidats et analyse des offres,
- Négociation et mise au point de la délégation,
- Assistance dans la rédaction des lettres de rejet et des lettres d'information aux candidats non retenus

Le coût prévisionnel total de la prestation est estimé à 85.000 €TTC, répartis comme suit :

Pour la tranche ferme : 45 000 € TTC

Pour la tranche conditionnelle : 40 000 € TTC

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter et percevoir des subventions au titre de cette prestation auprès de tout organisme susceptible de financer celle-ci et notamment auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie(ADEME) et de la région Ile de France

Séance du Conseil Municipal du 31/01/2013

N° 022

Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013009

Signataire : MPB

OBJET :Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune d'Aubervilliers. Demande de subventions auprès de l'ADEME et de la région Ile de France.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le lancement par la ville d'Aubervilliers d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur son territoire,

Considérant les dispositifs de financement de l'ADEME et de la région Ile de France pour la réalisation de ce type de prestation,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter et percevoir des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer cette opération, et notamment auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et de la région Ile de France.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 11/02/2013

Publié le : 07/02/2013

Certifié exécutoire le : 11/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué